

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :
Philippe BELTRANDO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONTOUX à Pascale COSTIOU.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_68_2024

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AH 29

Rapporteur : Virginie DEFRANCE

La commune de Roquefort la Bédoule possède la parcelle cadastrée AH 29, sis allée Paul Vaillant COUTURIER, sur laquelle se trouve le Centre André MALRAUX, la place du Marché ainsi qu'un parking public.

Au Nord-Ouest de cette parcelle, se trouve l'immeuble « les Hauts de ROCA Fortis », immeuble collectif sous gestion UNICIL.

La commune, après avoir recueilli de nombreux signalements concernant l'absence de sécurité de l'accès piéton à cet immeuble propose la création d'un accès de type voie douce à cet ensemble immobilier afin de répondre à cette exigence de sécurité.

L'objectif poursuivi a pour conséquence de proposer au Conseil Municipal de constater la désaffectation d'une bande de terrain de 70 m² (comme découpé en annexe), prononcer le déclassement de ce bandeau pour réaliser une voie douce afin d'assurer la sécurité des administrés.

Cette procédure de désaffectation et de déclassement est un préalable indispensable à un projet de cession qui sera soumis lors du prochain Conseil Municipal. Ce projet aura pour finalité de proposer la vente dudit bandeau à UNICIL, gestionnaire de l'immeuble, qui prendra à sa charge l'intégralité des travaux d'aménagement.

VU l'article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération portant le numéro DELIB_33_2021 dont l'objet est « Délégation de pouvoirs au Maire selon les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

VU le plan de géomètre annexé à la présente délibération de la SCP RAMOND, Géomètre-Expert, du 21/11/2024

CONSIDERANT que la Ville est propriétaire de la parcelle AH n°29 située allée Paul Vaillant Couturier et relevant du domaine public communal,

CONSIDERANT qu'une partie de la parcelle non bâtie AH n°29, lot A, tel que présenté dans le projet de division annexé, correspond à un espace libre de toute occupation et n'est pas affecté à l'usage direct du public,

CONSIDERANT que cet espace permettrait de sécuriser l'entrée et la sortie des habitants de l'immeuble « Les Hauts de Roca Fortis » qui, à date, gagnent leur immeuble par un accès qui ne garantit pas un niveau de sécurité suffisant.

CONSIDERANT la nécessité de constater la désaffectation de la date subdivision de parcelle présentée dans le plan du Géomètre-expert ci-annexé et de prononcer son déclassement du domaine public communal,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public de la partie de la parcelle AH 29 telle qu'issue du plan de division du géomètre-expert, lot A, sis avenue Paul Vaillant Couturier à Roquefort la Bédoule,

Art 2 : PRONONCE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

Art 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU – Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 5 décembre 2024.

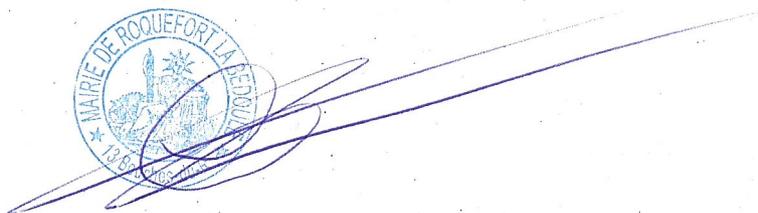
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



A blue ink signature of Marc DEL GRAZIA is written over a circular official stamp of the Mayor of Roquefort-la-Bédoule. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROQUEFORT-LA-BEDOULE' and '13 Bouches-du-R.' around a central emblem.



A blue ink signature of Philippe BELTRANDO is written over a circular official stamp of the Mayor of Roquefort-la-Bédoule, identical to the one on the left.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA